

**COMPTE RENDU ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du lundi 22 février 2021**

Le lundi 22 février 2021, à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Léman, sous la présidence de Madame Chrystelle BEURRIER, Maire.

**Présents** : Chrystelle BEURRIER, Frédéric GERDIL, Emilie CREUSOT (a donné pouvoir à Emmanuelle CLETON, jusqu'à son arrivée à 19 heures 00), Philippe BERTRAND, Emmanuelle CLETON, Roger BÉCHET, Stéphane SOMMEILLER, Manuel DAL MOLIN, Quentin MOUCHET, Stéphane BAIGUE, Sébastien POIRIER, Grégory BERNARD.

**Excusé** : Néant.

**Absents** : Aurélie LAINET, Stéphanie ZELIE, Charbanou MAGHSOUDNIA.

**Invités** : Pierre BRON, Directeur Général des Services ; Jordan BLONDEL, Chargé de communication/Assistant de direction.

Nombre de conseillers municipaux en exercice ..... 15

Nombre de conseillers municipaux présents..... 11 puis 12 à compter de 19h00

Nombre de votants ..... 12

Date de convocation du conseil municipal ..... 16 février 2021

Madame le Maire ouvre la séance à 18h40.

Secrétaire de séance : Emmanuelle CLETON.

Madame le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour pour donner suite à la réunion de la commission voirie, avec comme titre « Accord cadre à bon de commande pour travaux d'entretien de voirie communale et petits travaux de VRD ».

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal.

**I. Approbation du compte rendu de la séance du 30 janvier 2021**

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**II. Commissions communales et représentants au sein des groupements**

Discussion :

Madame le Maire explique, que le retrait de Karima GIERCZAK entraîne de facto sa suppression de la liste des membres des commissions obligatoires, des commissions communales de travail ainsi que des représentants au sein des différents groupements.

Madame le Maire rappelle que Karima GIERCZAK continuera à siéger au sein du Centre communal d'action sociale (CCAS), en tant que représentante de l'association des parents d'élèves.

Pour la commission d'appel d'offres (CAO), Manuel DAL MOLIN se propose comme délégué suppléant.

Concernant la commission communale des impôts locaux, la direction départementale des finances publiques a précisé que, pour l'heure, le remplacement de Karima GIERCZAK n'était pas nécessaire.

Madame le Maire demande à Stéphane BAIGUE, nouveau membre du conseil municipal, et à Emmanuelle CLETON, nouvelle Maire-adjointe, de préciser dans quelles commissions communales de travail ils souhaiteraient siéger.

Stéphane BAIGUE souhaite rejoindre les commissions « voirie-travaux », « vie-associative » et « tourisme et base de loisirs ».

Emmanuelle CLETON souhaite rejoindre la commission « santé » et se porte candidate comme représentante « habitat » au sein de Thonon Agglomération ; Roger BECHET souhaite conserver sa place de suppléant.

Pierre BRON rappelle que la prochaine commission communale des impôts locaux aura lieu avant le 02 avril prochain.

#### Délibération :

Madame le Maire précise que, afin de gagner en efficacité et répondre aux exigences du règlement intérieur, des commissions de travail sont constituées. La commune d'Excenevex doit également être représentée dans un certain nombre d'instances extérieures. Enfin, le conseil municipal doit répondre à des obligations légales en créant quatre commissions obligatoires.

#### Liste des membres des commissions communales ainsi que des représentants au sein des différents groupements.

##### ➤ Commissions obligatoires

#### Centre communal d'action sociale (CCAS)

Présidente : Chrystelle BEURRIER

Cinq délégués du conseil municipal : Grégory BERNARD, Stéphane SOMMEILLER, Emmanuelle CLETON, Stéphanie ZELIE, Charbanou MAGHSOUDNIA.

Cinq personnalités extérieures : deux représentants du club des aînés (Gérard GIGNOUX et Alain REQUET), deux représentantes de l'association des parents d'élèves (Karima GIERCZAK et Lousiane DEWITTE), autre groupement intéressé (APEI du Chablais, Philippe DELERCE).

#### Commission d'appel d'offres (CAO)

Présidente : Chrystelle BEURRIER

Trois délégués titulaires : Philippe BERTRAND, Sébastien POIRIER, Roger BÉCHET

Trois délégués suppléants : Stéphane SOMMEILLER, Quentin MOUCHET, Manuel DAL MOLIN.

Pour les marchés dits MAPA, une commission Adhoc est réunie, comprenant ces délégués et les membres de la commission de travail correspondant au marché.

#### Commission communale des impôts locaux

Présidente : Chrystelle BEURRIER

- Les membres de cette commission désignés par le DDFIP sont : Frédéric GERDIL
- Emilie CREUSOT (suppléant)
- Philippe BERTRAND
- Roger BÉCHET
- Charbanou MAGHSOUDNIA
- Stéphanie ZÉLIE
- Manuel DAL MOLIN (suppléant)
- Stéphane SOMMEILLER
- Aurélie LAINET (titulaire)
- Quentin MOUCHET
- Sébastien POIRIER
- Grégory BERNARD (titulaire)
- Jérôme CLETON (suppléant)
- Jeanine BÉCHET (suppléant)
- Martine BERTRAND (titulaire)
- Edouard CREUSOT
- Béatrice SOMMEILLER (titulaire)
- Pauline PERES (suppléant)
- Christophe LEFEBVRE (titulaire)
- Audrey CHOMETON
- Stéphane BAIGUE (titulaire)
- Raphaël COLSON

#### Commission administrative des listes électorales

Trois conseillers municipaux issus de la liste arrivée en tête lors du dernier renouvellement général des conseils municipaux : Frédéric GERDIL, Stéphane SOMMEILLER, Stéphanie ZELIE.

Deux conseillers municipaux issus de la liste arrivée en second lors du dernier renouvellement général des conseils municipaux : Sébastien POIRIER et Grégory BERNARD.

#### ➤ Commissions communales de travail

##### Commission urbanisme et aménagement

Présidente : Chrystelle BEURRIER

Membres : Quentin MOUCHET, Philippe BERTRAND, Roger BÉCHET, Manuel DAL MOLIN, Grégory BERNARD, Frédéric GERDIL.

Invités: Thierry BRASSOD, Raphaël COLSON, Augusto PEIXOTO, Christophe LEFEBVRE

##### Commission voirie-travaux

Présidente : Chrystelle BEURRIER

Membres : Philippe BERTRAND, Stéphanie ZELIE, Emmanuelle CLETON, Roger BECHET, Quentin MOUCHET, Stéphane BAIGUE, Sébastien POIRIER, Grégory BERNARD.

##### Commission tourisme et base de loisirs

Présidente : Chrystelle BEURRIER

Membres : Stéphanie ZELIE, Emmanuelle CLETON, Roger BÉCHET, Stéphane SOMMEILLER, Stéphane BAIGUE, Quentin MOUCHET, Aurélie LAINET, Sébastien POIRIER, Grégory BERNARD.

##### Commission finances et personnels

Présidente : Chrystelle BEURRIER

Membres : Roger BÉCHET, Manuel DAL MOLIN, Grégory BERNARD, Sébastien POIRIER, Frédéric GERDIL.

Invitée : Catherine BRASSOD.

##### Commission vie associative

Présidente : Chrystelle BEURRIER

Membres : Emilie CREUSOT, Quentin MOUCHET, Stéphane SOMMEILLER, Frédéric GERDIL, Aurélie LAINET, Roger BÉCHET, Stéphanie ZELIE, Stéphane BAIGUE, Sébastien POIRIER, Grégory BERNARD.

##### Commission santé

Présidente : Chrystelle BEURRIER

Membres : Emmanuelle CLETON, Charbanou MAGHSOUDNIA, Emilie CREUSOT, Sébastien POIRIER, Grégory BERNARD.

##### Commission vie locale et citoyenne

Présidente : Chrystelle BEURRIER

Membres : Frédéric GERDIL, Emilie CREUSOT, Roger BECHET, Charbanou MAGHSOUDNIA, Sébastien POIRIER, Grégory BERNARD.

##### Commission mobilité

Présidente : Chrystelle BEURRIER

Membres : Roger BECHET, Manuel DAL MOLIN, Emmanuelle CLETON, Sébastien POIRIER, Grégory BERNARD.

##### Groupe de travail sur le règlement intérieur

Emilie CREUSOT, Charbanou MAGHSOUDNIA, Grégory BERNARD, Sébastien POIRIER et Frédéric GERDIL.

Commission embellissement – fleurissement :

Présidente : Chrystelle BEURRIER

Membres : Sébastien POIRIER, Stéphane SOMMEILLER, Emilie CREUSOT, Philippe BERTRAND, Roger BÉCHET, Emmanuelle CLETON, Stéphanie ZELIE.

➤ Délégations aux établissements publics de coopération intercommunale et groupements divers

- SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique) scolaire Excenevex – Yvoire

Trois titulaires : Chrystelle BEURRIER, Emilie CREUSOT, Emmanuelle CLETON

Trois suppléants : Philippe BERTRAND, Roger BÉCHET, Stéphanie ZELIE

- Syndicat des énergies nouvelles de Haute-Savoie (SYANE 74)

Un titulaire : Frédéric Gerdil

- Comité de lutte contre la grêle

Titulaire : Philippe BERTRAND

Suppléant : Stéphane SOMMEILLER

- Délégué à la défense nationale

Titulaire : Philippe BERTRAND

Suppléant : Quentin MOUCHET

- Association des Maires de Haute-Savoie (ADM74)

Chrystelle BEURRIER

- Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Haute-Savoie (CAUE 74)

Titulaire : Charbanou MAGHSOUDNIA

Suppléante : Chrystelle BEURRIER

- Etablissement public foncier de Haute-Savoie

Une titulaire : Chrystelle BEURRIER

- Panier relais à Douvaine

Titulaire : Charbanou MAGHSOUDNIA

Suppléante : Stéphanie ZELIE

- Syndicat des eaux des Moises et des Voirons (SEMV)

Deux titulaires : Frédéric Gerdil et Philippe BERTRAND

- Association des communes forestières

Titulaire : Philippe BERTRAND

Suppléant : Roger BÉCHET.

- Office de tourisme intercommunal « Destination Léman »

Titulaire : Chrystelle BEURRIER

- Etablissement public foncier de Haute-Savoie

Titulaire : Chrystelle BEURRIER

- Représentant Habitat au sein de Thonon Agglomération

Titulaire : Emmanuelle CLETON

Suppléant : Roger BÉCHET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DESIGNE** les membres et représentants tels que définis ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **III. Emission de titre**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a dû installer un branchement électrique provisoire à proximité immédiate du débarcadère. Cette installation a été réalisée par Enedis, à la suite d'une demande du XNV Wake Club. Cette installation ayant servi uniquement au club, Madame le Maire propose d'émettre un titre afin de recouvrer cette facture d'électricité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** Madame le Maire à émettre un titre dont les caractéristiques sont les suivantes :

<b>Tiers</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant titré (TTC)</b>
XNV Wake Club Rue du Port des Pêcheurs 74140 Excenevex	Electricité saison estivale 2020	139,09 euros
<b>TOTAL</b>		<b>139,09 euros</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **IV. Demande de subventions**

Discussion :

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des investissements inscrits au budget pour l'exercice 2021, un certain nombre d'entre eux sont éligibles à des subventions publiques. Ainsi, plusieurs projets seraient éligibles :

- Construction d'un second hangar à destination des services techniques municipaux pour un montant de 50 000 euros hors taxes ;
- Acquisition d'une parcelle et construction d'un complexe de sport et d'animation pour un montant de 310 000 euros hors taxes ;
- Aménagement sécuritaire du P1 Plage pour un montant de 37 000 euros hors taxes ;
- Acquisition foncière sur le secteur touristique de la plage pour un montant de 25 000 euros hors taxes.

Grégory BERNARD demande s'il faut un avant-projet, afin de demander des subventions. Chrystelle BEURRIER lui répond qu'il en faut un sur les constructions. En général, la commune dispose d'un délai de trois ans pour demander le versement de la subvention.

Grégory BERNARD demande si sur l'acquisition du complexe sportif (afin d'obtenir les subventions), il y aura quelques détails à fournir. Madame le Maire répond que les subventionneurs ouvrent une enveloppe sur les acquisitions. Lorsque le projet de construction est finalisé, une nouvelle demande sera faite. La facture du cabinet d'étude serait également éligible à cette subvention.

Les subventions sont versées sur facture.

Chrystelle BEURRIER spécifie que les projets ont été inscrits au budget 2021. Les crédits sont ouverts dès à présent, du fait du renouvellement des conseils départementaux et régionaux repoussés au mois de juin. Des subventions ont été perçues pour les acquisitions de l'année dernière.

Manuel DAL MOLIN demande s'il y aura modification du budget. Chrystelle BEURRIER lui répond qu'il y aura des modifications du budget après vote des comptes administratifs 2020.

Délibération :

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des investissements inscrits au budget pour l'exercice 2021, un certain nombre d'entre eux sont éligibles à des subventions publiques parmi lesquels :

- Construction d'un second hangar à destination des services techniques municipaux pour un montant de 50 000 euros hors taxes
- Requalification sécuritaire et environnementale de la base de loisirs, isolation thermique et sauvegarde du patrimoine pour un montant de 86 750 euros hors taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions auxquelles la commune d'Excenevex pourrait prétendre,

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération :

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des investissements inscrits au budget pour l'exercice 2021, un certain nombre d'entre eux sont éligibles à des subventions publiques parmi lesquels :

- Acquisition d'une parcelle et construction d'un complexe de sport et d'animation pour un montant de 310 000 euros hors taxes
- Acquisition foncière sur le secteur touristique de la plage pour un montant de 25 000 euros hors taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions auxquelles la commune d'Excenevex pourrait prétendre,

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**V. Convention Thonon agglomération – instruction urbanisme**

Discussion :

Madame le Maire donne lecture du projet de convention répartissant les rôles de la commune et de la communauté d'agglomération en termes d'instruction des dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme. Cette convention vient d'entériner les pratiques existantes. Thonon Agglomération est chargée du droit des sols (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dit PLUI) pour le compte des communes.

Chrystelle BEURRIER rappelle au conseil que cela va permettre à la commune de bénéficier d'une meilleure sécurité juridique (respect des droits des administrés).

### Délibération :

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.422-1 et suivants,

VU le projet de convention tel qu'il est annexé à la présente délibération.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'encadrer le fonctionnement de l'instruction des autorisations droit des sols réalisée par Thonon Agglomération pour le compte des communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte** la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention avec la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **VI. Tarifs du parking**

Pour mémoire, les tarifs des parkings P1 Plage, P1bis Champs des Voix et P2 Minigolf sont les suivants :

- Billet journée : 5 euros
- Carte de sept jours non consécutifs : 25 euros
- Carte d'abonnement saison : 30 euros.

Les parkings sont nommés ainsi :

- ✓ P1 : Plage
- ✓ P2 Minigolf
- ✓ P3 : Morzy.

[Arrivée d'Emilie CREUSOT à 19 heures 00]

### Discussion :

Madame le Maire propose de débattre sur ce sujet.

Philippe BERTRAND demande si le conseil doit fixer des dates d'ouvertures. Pierre BRON ne le conseille pas afin de conserver une certaine souplesse administrative.

Sébastien POIRIER précise que lors de la réunion des commerçants du début du mois, la municipalité a annoncé que les tarifs du P1 et P2 pourraient évoluer. Madame le Maire propose plutôt un maintien des tarifs puisque les aménagements définis ne pourront pas être terminés pour cette saison 2021. Elle préconisera une augmentation en 2022 une fois l'ensemble des travaux terminés. Les aménagements provisoires seront prêts pour la saison 2021.

Manuel DAL MOLIN revient sur une réflexion qui avait eu lieu à l'été dernier au sein du conseil municipal : quid d'un tarif dégressif à compter de 16 heures et durant la pause méridienne pour les entreprises. Est-ce que cette réflexion est reportée à 2022 ? Frédéric GERDIL invite les entreprises et professionnels à acheter une carte saison, évitant ainsi une nouvelle logistique administrative et financière. Si le tarif devient dégressif, il convient de vérifier la possibilité technique d'une telle décision.

Gregory BERNARD interroge sur le parking P3 Morzy, sur son coût. Sébastien POIRIER demande s'il sera ouvert en permanence.

Sébastien POIRIER propose une augmentation à huit euros la journée pour le P1 et P2 dès 2021.

Manuel DAL MOLIN précise qu'il faut rester cohérent avec les accès plage si on augmente les tarifs. Il n'y a rien de plus à offrir donc une augmentation serait dissuasif. Le travail de mise en place de transports, et notamment de navettes touristiques, par Thonon Agglomération (qui est compétente en matière de transport) est étudiée dans le cadre de la future délégation de service public (DSP) que l'agglomération va publier prochainement. La multiplication de l'offre permettra de justifier une augmentation de prix.

Chrystelle BEURRIER pense que le plus important de l'aménagement est sécuritaire. Jusqu'à aujourd'hui, le P3 était ouvert uniquement quand l'autre était complet. Dès cette année, deux possibilités seront laissées aux visiteurs : un parking près de la plage plus cher et un parking plus éloigné de la plage mais moins cher ; ceci nécessite une présence humaine pour l'encaissement et le placement sur l'ensemble des parkings. Si le conseil décide de limiter cette présence d'agents, une ouverture limitée du P3 pourrait être envisageable.

Sébastien POIRIER précise que tout le monde doit pouvoir accéder à la plage. Faire payer plus cher aux visiteurs qui se garent près de la plage permettra de rendre accessible un parking moins cher pour les familles aux moyens plus limités. Une différenciation des tarifs devra être affichée très clairement dès le rond-point de la Fattaz.

Sébastien POIRIER réitère sa proposition d'augmentation du tarif dès cette année 2021 ; Manuel DAL MOLIN pense qu'une augmentation doit être justifiée par des aménagements.

Gregory BERNARD propose de fixer à deux ou trois euros le P3. Madame le Maire rejoint cette idée pour cette année et une réflexion sera menée pour 2022.

Manuel DAL MOLIN pense qu'une augmentation du tarif incitera à un déplacement multimodal.

Frédéric GERDIL attire l'attention du conseil sur le fait qu'il faudra surement s'attendre à la même fréquentation qu'en 2020.

Sébastien POIRIER demande si un bureau d'études a été engagé pour la réalisation du P3 et reste perplexe sur un croisement important de véhicules sur la route de Morzy. Madame le Maire répond que la commune va se faire accompagner d'un assistant à maître d'ouvrage.

Emmanuelle CLETON souligne que tous les commerçants ne sont pas favorables à une augmentation du prix. Madame le Maire a informé les commerçants que les impôts locaux ne devaient pas financer la plage.

Frédéric GERDIL souligne que l'ouverture du P3 emportera le recrutement d'agents supplémentaires et la mise en place de dispositifs anti-intrusion.

Grégory BERNARD se demande si la commune sera prête pour la saison 2021 au niveau du P3. Madame le Maire répond par l'affirmative et précise que le P3 sera en gazon. L'exercice 2021 sera test organisationnel et financier avant la réalisation des aménagements définitifs.

Madame le Maire propose, aux membres du conseil, d'envoyer par mail à Pierre BRON leurs propositions, avant le 03 mars 2021, d'évolution de l'ensemble des parkings pour l'exercice 2021 et 2022. Une synthèse sera réalisée et un nouveau débat sera mené lors de la séance du conseil municipal du 23 mars prochain.

## **VII. Accord cadre à bon de commande pour travaux d'entretien de voirie communale et petits travaux de VRD**

Chrystelle BEURRIER explique qu'il s'agit de passer un accord cadre à bon de commande pour entretenir la voirie. Elle souhaite prendre exemple sur des communes telles que Massongy ou encore Ballaison.



En effet, elles ont toutes deux choisi de procéder à un accord cadre sur quatre ans, avec leur propre budget annuel, pour passer un marché avec des entreprises, pour un contrat sur quatre ans, avec l'appui d'un cabinet d'étude.

Ce dernier, se donne pour mission d'écrire le cahier des charges, de définir auprès des entreprises la nature des travaux à réaliser, de prévoir tout ce qui pourrait faire l'objet de travaux sur une voirie communale.

Madame le Maire propose donc, d'ouvrir un marché à bon de commande qui pourrait être opérationnel à partir d'avril 2021 jusqu'à avril 2025. Elle propose pour cela une enveloppe de 50 000 euros par an pour un entretien courant des voiries, en cas de petits travaux (route à rénover, trous à reboucher, etc.).

Cela va nous permettre (la commune) en collaboration avec le cabinet, de pouvoir programmer quels sont les travaux prioritaires sur les quatre années à venir. Pour l'étude des candidats et offres, le Maire réunira la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte** l'accord cadre,

**AUTORISE** Madame le Maire à publier et organiser la consultation des entreprises,

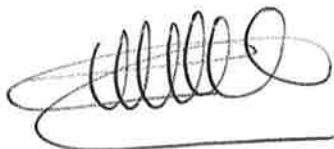
**AUTORISE** Madame le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **VIII. Thonon Agglomération**

L'ensemble du conseil municipal souhaite la bienvenue à Monsieur Christophe ARMINJON, Président de Thonon Agglomération ainsi que de Monsieur Lionel BOULENS, Directeur Général des Services, et les remercie de leur présence, afin d'effectuer une présentation des conséquences pour la communauté d'agglomération Thonon Agglomération et la commune d'Excenevex de l'intégration de la commune de Publier au sein de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 19h30.

Emmanuelle CLETON  
Secrétaire de séance



Chrystelle BEURRIER  
Maire



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé, ou à compter de son affichage pour les tiers. Les présentes délibérations peuvent également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Madame le Maire de la commune d'Excenevex dans le même délai. Dans ce cas, la décision du Maire prise sur recours gracieux peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le même délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou, à défaut de réponse expresse, dans ce même délai à compter de l'expiration d'un premier délai de deux mois suivant la réception du recours gracieux par la commune.